

VILLE DE CRESPIN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Février 2016
18 H 30

PROCES VERBAL

L'An deux mil seize, le vingt-cinq février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le dix-neuf février, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS (22)

M. DEE Alain – M. GALIO Philippe – M. WEISS Alain - Mme JACQUART Nathalie - M. DE NOYETTE Philippe - M. VANDERSTEEN M - L Patrick – Mme BOUCHEZ Catherine - Mme CABAREZ Nathalie – M. DELANNOY Guy - M. WISNIEWSKI Patrick - Mme VANLAETHEM Pascale - Mme TRIBOU Michèle - M. BLAT Jean-Pierre – M. TRELCAT Philippe - M. WOJCINSKI André - Mme DELFOSSE Sabine - M. ANSART Arnaud - Mme MARTIN Anne-Sophie – M. ELLAYA Ludovic - Mme BURNY Estelle - Mme DEHON Ingrid – Mme ROUSSEL Stéphanie.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES (3)

Mme FOSLIN Brigitte donne procuration à M. BLAT Jean-Pierre
Mme LEBRUN Catherine donne procuration à M. GALIO Philippe
M. MAHMOUDI Morian donne procuration à Mme ROUSSEL Stéphanie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES (2)

Mme GERARD Séverine – M. LEQUEUX Jean

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'installation de Monsieur Jean LEQUEUX, suite à la démission de Madame Annie-Claude PAULARD-DUSSART, reçue ce 18 Février. Retenu par ses obligations, il lui souhaite néanmoins la bienvenue au sein de l'assemblée communale et lui remettra son insigne de Conseiller Municipal, à son retour. Il remercie Madame PAULARD pour son assiduité aux différentes réunions de commissions et de Conseil.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil l'ajout de deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Vente d'un véhicule communal
- Mise en place du Conseil Municipal des Jeunes

Accepté à l'unanimité des présents.

Madame Pascale VANLAETHEM est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

1. Informations dans le cadre de la délégation accordée au Maire au titre de l'Article L2122-22 du C.G.C.T.

2016/02 : Souscription d'un contrat de maintenance pour le logiciel « Recensement Militaire », avec la SARL ADIC Informatique, pour un montant annuel de quarante-cinq euros H.T. (45,00 €) à compter du 1^{er} Avril 2016. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par année entière par expresse reconduction, sans excéder 3 ans.

2016/03 : Souscription d'un contrat d'entretien pour l'alarme incendie de la Salle de la Renaissance, avec la Société S.E.G.I., pour une redevance annuelle de sept cent quarante-deux euros et quatre-vingt-dix-sept cents T.T.C. (742,97 €), hors dépannages et fournitures éventuelles. Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans, à compter de la signature du contrat. Les prix seront révisibles selon la formule (I n / I o). In et I o sont les valeurs prises par l'index de référence I du marché respectivement au mois zéro et au mois n suivant le BT 47 électricité.

2. Procès - Verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 Février 2016

Adopté à l'unanimité (25 voix)

3. Délibération n° 2016/08 - Budget Primitif 2016 (24 voix – 1 abstention)

Compte tenu du débat d'orientation budgétaire intervenu lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 11 Février 2016, la Commission des Finances a étudié, le 17 Février, les propositions du BP 2016 présentées par Monsieur Philippe GALIO, Adjoint aux Finances. Avis favorable unanime.

ETAIENT PRESENTS : BLAT Jean-Pierre - DEHON Ingrid - DELANNOY Guy - DELFOSSE Sabine - ELLAYA Ludovic - GALIO Philippe - MARTIN Anne-Sophie - TRELCHAT Philippe - WEISS Alain - ROUSSEL Stéphanie ;

EXCUSES : ANSART Arnaud - FOSLIN Brigitte - TRIBOU Michèle - WOJCINSKI André – PAULARD Annie-Claude ;

Pour la seconde année, selon le souhait de Monsieur le Maire de concrétiser rapidement les projets d'investissement, le budget primitif 2016 a été établi avec la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015, tel que le permet l'article L.2311-5 du C.G.C.T. Ces résultats sont justifiés par une fiche de calcul prévisionnel, les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015, une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget, le tout préparé en étroite collaboration avec le comptable public et attesté par lui.

Le tableau des prévisions des résultats 2015 est strictement identique au tableau d'exécution du budget transmis par le percepteur et communiqué aux membres du Conseil.

Le budget présenté est rigoureux et hyper-serré. Monsieur le Maire a demandé à chaque adjoint de diminuer son budget de fonctionnement, eu égard à la baisse des dotations de l'état pour contribution au déficit public.

Par prudence et respect du principe de sincérité, les montants attendus mais non connus exactement à ce jour, n'ont pas été repris : la DSC (dotation de solidarité communautaire), le FPIC (fond de compensation des ressources intercommunales) versé par Valenciennes Métropole sur la section de fonctionnement, l'augmentation éventuelle des centimes communaux, le FCTVA.

Il passe la parole à Monsieur Philippe GALIO, Adjoint aux Finances, qui commence en présentant les deux paramètres essentiels pris en compte dans la préparation du budget :

- pas d'augmentation des taux pour la troisième année consécutive, plus que promis lors de la campagne électorale. Par contre, il faut savoir que l'état va augmenter de nouveau les bases de 1 %.
- Baisse de la dotation aux communes DGF - 106.000 € (perte de plus de 350.000 € sur 3 ans)

Monsieur Philippe GALIO détaille les dépenses et les recettes de fonctionnement, suivant une présentation par nature et par chapitre, reprises sur les documents transmis aux conseillers avec le programme.

Le Budget de Fonctionnement présente un équilibre financier de l'ordre de 5.729.837 € qui prévoit un virement de 303.871 € en section d'investissement.

Les bases n'ayant pas encore été notifiées par l'administration des impôts, les recettes fiscales ont été reprises à l'identique de 2015 et elles seront ajustées par délibération modificative.

La dotation de compensation de la TP versée par la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, qui reste figée depuis 2001 à 2.142.220 €, est constatée au compte 7321.

La contribution au SIVOM devrait s'élever à 801.480 € - compte 6554.

Autres participations et subventions budgétisées :

↓ O.V.J.S. (ancien CLAP)	676 €
↓ Syndicat du Parc Naturel	6.800 €
↓ Syndicat des Communes Minières	370 €
↓ Association des Maires de France	900 €
↓ SIDEN – SIAN	91.028 €
↓ Age tendre	64.000 €
↓ CCAS	120.000 €
↓ Crespin Festif	11.130 €
↓ Subventions aux associations locales	45.005 €
↓ Subventions aux associations extérieures	1.375 €

Le chapitre des subventions, est présenté par Monsieur Philippe DE NOYETTE, Président de la Commission chargée de la Vie Associative, qui explique les conditions d'attribution et répond aux questions de l'assemblée.

Les subventions 2016, reprises sur le tableau récapitulatif, sont acceptées à la majorité (24 pour – 1 abstention M. Ludovic ELLAYA), considérant que les conseillers membres de la société intéressée à la subvention se sont abstenus de participer aux débats et n'ont pas pris part au vote :

- ↓ Madame Nathalie JACQUART pour la Sté de Chasse des Intérêts Communaux,
- ↓ Messieurs Patrick VANDERSTEEN M-L et Jean-Pierre BLAT pour Crespin Festif,
- ↓ Madame Ingrid DEHON pour l'APE de l'Ecole Maternelle du Centre,
- ↓ Madame Pascale VANLAETHEM et Monsieur André WOJCINSKI pour l'Eclair Sportif Crespinois,
- ↓ Monsieur Alain WEISS pour le Club de Scrabble,
- ↓ Monsieur Jean-Pierre BLAT pour l'Harmonie Municipale
- ↓ Mesdames Nathalie CABAREZ et Ingrid DEHON, Messieurs André WOJCINSKI et Jean-Pierre BLAT pour le Ch'ti Bike Tour.

Monsieur Philippe GALIO continue avec la section d'investissement élaborée sur la base de 2.470.111 €, dont 1.181.833 € de restes à recevoir.

Elle concerne le solde des travaux de construction de la crèche et du restaurant scolaire, la fin des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville, le début des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, selon l'échéancier défini dans l'Ad'Ap (3 ans) et la possible anticipation des travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes....

INFORMATIONS FINANCIERES (Données Synthétiques)

1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1.163,84
2	Produit des impositions directes / Population	514,10
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1.104,63
4	Dépenses d'équipement brut / Population	55,87
5	Encours de la dette / Population	639,47
6	Dotations globales de fonctionnement / Population	31,05
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,4960
8	Dépenses réelles de fonction.+ Dette/recettes réelles de fonctionnement	1,1063
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	0,0500
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	0,5789

A la majorité des suffrages exprimés (24 pour et 1 abstention : Monsieur ELLAYA Ludovic), le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour son vote et Monsieur Philippe GALIO pour toutes les explications apportées.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents budgétaires sont mis à la disposition du public en Mairie, pour consultation.

4. Délibération n° 2016/09 - Renouvellement adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 59 (25 voix)

La Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (FPT) stipule dans son article 108-2 que les services des collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant au service créé par le Centre de Gestion. Les dépenses en résultant sont à la charge de la collectivité. Le service est consulté par l'autorité territoriale sur les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles, l'éducation sanitaire, ...

Les règles de mise en œuvre et d'organisation sont définies par le décret n° 85-603 du 10 Juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la FPT.

Par délibération du 17 Décembre 2013, la Commune avait adhéré pour 2 ans au service de médecine préventive du CDG. La nouvelle convention proposée par le CDG devient pérenne et intensifie ses services, notamment au niveau de la prévention et du bien-être au travail en créant un Pôle Santé Sécurité au Travail.

Pour rester en conformité avec cette obligation découlant du droit du travail, Monsieur le Maire propose au Conseil d'adhérer au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG.

Après délibérations, à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix) les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable à cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

5. Délibération n° 2016/10 - SIDEN – SIAN / Nouvelles Adhésions (25 voix)

Lors de ses réunions des 13 Octobre et 16 Novembre 2015, le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a accepté :

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Assainissement Collectif »,
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord),
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif ».

Conformément aux dispositions de l'Article L 5211-18 du CGCT, les assemblées délibérantes des collectivités membres sont consultées.

Avis favorable unanime.

6. Délibération n° 2016/11 - Vente d'un véhicule communal (25 voix)

Un acheteur a proposé 150 € pour le rachat en l'état du vieux fourgon Peugeot, en service depuis 1997 (19 ans). La transaction a été acceptée et une délibération est nécessaire pour permettre l'encaissement du paiement, effectué en espèces.

A l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix), l'assemblée autorise Monsieur le Maire à percevoir la somme de 150 € en règlement de la cession dudit véhicule.

7. Délibération n° 2016/12 - Conseil Municipal des Jeunes (25 voix)

Madame Nathalie CABAREZ, Adjointe à la Démocratie participative, expose que la Municipalité souhaite développer un moyen d'expression et d'écoute fort pour les jeunes Crespinois, tout en leur permettant de devenir des citoyens responsables et de participer pleinement à la vie communale.

Ainsi la création d'un Conseil Municipal des Jeunes, conformément à l'article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit la possibilité de créer des comités consultatifs, s'inscrit dans cette démarche.

En effet, il s'agira pour la jeune génération d'avoir un outil de citoyenneté démocratique, un lieu d'expression et d'écoute, un lieu d'action et de construction de projets, un lieu de dialogue et d'échange.

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra scolaires et du milieu familial.

Pour respecter la démocratie et la déontologie des Conseils Municipaux des Jeunes, il sera procédé, comme pour les adultes, à des élections. Un travail en amont est en cours de réalisation avec les enseignants pour sensibiliser les jeunes, qui semblent très motivés, à l'approche de la citoyenneté et au sens de l'engagement.

La Commission "Démocratie participative", réunie ce mardi 23 février a défini, en concertation avec Madame DESCAMPS, Directrice de l'Ecole Bellevue, les modalités de ces élections. L'Ecole primaire de Blanc-Misseron ne souhaite pas intégrer le projet, pour l'instant.

Le Conseil Municipal des Jeunes, élu pour 2 ans, comptera dans ses rangs des élèves de CM 1 et CM 2, habitant CRESPIN. Le nombre de conseillers est fixé à 23 élus (+ éventuellement des suppléants) et respectera le principe de la parité.

La première élection aura lieu le Vendredi 11 Mars 2016, de 9 h à 11 h 30, à la Salle Jacques Murez. La campagne électorale débutera le Lundi 29 Février 2016.

L'installation du Conseil Municipal des Jeunes, s'effectuera sous la Présidence de Monsieur le Maire, en Mairie - Salle du Conseil Municipal, le Vendredi 18 Mars 2016. (Date à confirmer)

Il est prévu d'organiser une réunion plénière trimestrielle au cours de l'année scolaire, présidée par Monsieur le Maire, plus des réunions de commissions.

A cet effet, 3 commissions seront créées :

- Environnement et cadre de vie
- Sports et Loisirs
- Culture

Madame Nathalie CABAREZ, Adjointe à la Démocratie participative, sera chargée, avec sa commission, de préparer l'ensemble des tâches liées à la mise en œuvre de ces élections et veillera à l'organisation et au suivi des travaux du Conseil Municipal des Jeunes.

Le CMJ, accompagné des élus de la Commission "Démocratie participative" arrêtera son règlement intérieur.

Vu la Convention Internationale des Droits de l'Enfant,

Vu la Charte Européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale,

Vu l'article L.2143-2 du C.G.C.T.

A l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix) le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable à la création du Conseil Municipal des Jeunes, tel que proposé par la Commission "Démocratie participative" et,

- dit que la présente délibération constitue l'acte fondateur du Conseil Municipal des Jeunes de CRESPIN.

8. Questions diverses : Néant

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance,

Pascal VANLAETHEM



Le Maire,

Alain DFF



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2016

Récapitulatif des délibérations n°16/13

16/07	Procès-verbal
16/08	Budget primitif 2016 – Reprise anticipée des résultats 2015
16/09	Adhésion au service de prévention Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 59
16/10	SIDEN – SIAN Nouvelles adhésions
16/11	Vente d'un véhicule communal (fourgon Peugeot 1024 YH 59)
16/12	Conseil Municipal des Jeunes - création
16/13	Récapitulatif et Tableau des signatures

Signatures des membres du Conseil Municipal

DEE Alain		TRELCHAT Philippe	
GALIO Philippe		WOJCINSKI André	
WEISS Alain		DELFOSSÉ Sabine	
JACQUART Nathalie		LEBRUN Catherine	
DE NOYETTE Philippe		ANSART Arnaud	
VANDERSTEEN M-L Patrick		MARTIN Anne-Sophie	
BOUCHEZ Catherine		ELLAYA Ludovic	
FOSLIN Brigitte		BURNY Estelle	
CABAREZ Nathalie		DEHON Ingrid	
DELANNOY Guy		ROUSSEL Stéphanie	
WISNIEWSKI Patrick		GERARD Séverine	
VANLAETHEM Pascale		MAHMOUDI Morian	
TRIBOU Michèle		LEQUEUX Jean	
BLAT Jean-Pierre			